

ATTESTATION D'ENTRETIEN



Attestation d'entretien conforme à l'arrêté du 15 septembre 2009 (révisé par l'arrêté du 24 Juillet 2020) version du 08/12/2020

Agence de TARBES CENTRE

111 AVENUE ARISTIDE BRIAND
65310 ODOS

Service client : 05.62.36.98.39

Lun-Ven 7H30-19H30 /Sam 8H-12H

Mail : tarbes.homeservices@engie.com

N° de SIRET : 30134058406944

Entreprise qualifiée RGE QUALIBAT : E121157

Attestation délivrée le 16/01/2023 à 15:03 pour :
MR. CEPRE DANIEL

EQUIPEMENT ENTRETENU

Marque : DE DIETRICH
Modèle : GT 224 D 50 Kw FIOUL TN
Type : CHAUDIERE SOL MECANIQUE FIOUL SANS
CONDENSATION TIRAGE NATUREL -

Date de mise en service : 01/01/2000
Dernière visite d'entretien : 08/03/2021

**INTERVENTION N°136936826 commanditée par
le client n°9764095**

Technicien : 2472
Date : 12/04/2022

14, CHE DES SOURCES
65190 CLARAC

POINTS DE CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN

- Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil.
- Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse et de l'extracteur.
- Démontage et nettoyage du brûleur.
- Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil.
- Vérification et réglage éventuel du débit gaz.
- Vérification et réglage des organes de régulation.
- Contrôle du circuit hydraulique.
- Contrôle visuel de l'embouement.
- Purge des bulles d'air du circuit (lorsque le purgeur est fonctionnel et accessible).
- Contrôle de la pression (lecture manomètre de l'installation).
- Vérification du fonctionnement du circulateur.
- Contrôle de la pression du gonflage des vases d'expansion et regonflage si nécessaire.

Chaudière raccordée à une VMC gaz :

- Vérification fonctionnelle du dispositif de sécurité individuelle (anti-refoulement des fumées) et nettoyage du conduit raccordement.
- Vérification de la présence et du bon fonctionnement du relais DSC.

Chaudière avec ballon à accumulation :

- Vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci.

MESURES REALISEES

- COAMB : ppm - COFUM : 34 ppm - GALL/US° : .75 usG - REND : 93.8 % - T°FUMÉE : 152 °C - O2 : 3.6 % -
CO2 : 12.76 % - DÉP.CF : mCE - OPACITÉ : IB - PRESS.FOD : bar

Classe énergétique des principales solutions de remplacement		
ÉNERGIE	SYSTÈME NEUF	CLASSE ÉNERGÉTIQUE
Bois	Chaudière bûche	C
	Chaudière granulé	A
Électricité	Pac eau-eau	A++ / A+++
	Pac air-eau	A+ / A++
Gaz	Chaudière condensation	A
	Chaudière type B1	C
Fioul	Chaudière condensation	A / B

CONSEILS POUR LE BON USAGE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE, LES AMELIORATIONS POSSIBLES, L'INTERET D'UN EVENTUEL REMPLACEMENT

Le bon usage de l'installation de chauffage en place

- Ne pas surchauffer les locaux en réglant la température ambiante souhaitée au minima de vos besoin.
- Veiller à baisser le thermostat ou à arrêter votre chaudière lorsque vous aérez longuement votre foyer ou en cas d'absence.
- Ne puiser de l'eau chaude que le temps nécessaire.
- Ne pas boucher les ventilations.
- Ne rien mettre devant les radiateurs.
- Favoriser l'entrée au soleil (volets et/ou rideaux ouverts).
- Autres :

Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

- Poser un thermostat d'ambiance programmable.
- Veiller à l'adéquation de la température d'utilisation entre les émetteurs et le générateur.
- Un éventuel remplacement des émetteurs de chaleur.
- Poser ou remplacer des thermostats thermostatiques.
- Ajouter une sonde extérieure.
- Faire régulièrement désembouer et traiter votre installation.
- Faire un rééquilibrage du réseau.
- Isoler les tuyauteries (calorifugeage).
- Programmer le bouclage sanitaire.
- Améliorer la performance de votre production d'eau chaude sanitaire (ballon, redimensionnement...).
- Adapter votre installation de chauffage par une meilleure isolation du bâtiment.
- Autres :

Évolution ou remplacement de l'installation de chauffage

- En fonction de la classe énergétique de la chaudière (voir le tableau « **Détermination de la classe énergétique de la chaudière** »), comparer avec les performances des différentes solutions de remplacement indiquées dans le tableau « **Classe énergétique des principales solutions de remplacement** ».
- Dans tous les cas de figure, faire remplacer les systèmes, sous-systèmes ou composants défectueux.
- Autres :

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt d'un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.

Dans le cas d'absence du relais DSC sur chaudière VMC gaz, le distributeur de gaz concerné sera informé par le prestataire ayant réalisé l'entretien selon la procédure définie dans la norme NF P 45-500.

SIGNATURE TECHNICIEN

